Questions orales

[Traduction]

L'HABITATION

SCHL-LES CRÉDITS À L'ONTARIO

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des affaires urbaines et porte sur la construction de logements pour les personnes âgées dans la région de Toronto. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a révisé le montant des crédits accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement du Canada à la Société de logement de Toronto?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur. Le budget mis à la disposition de la province de l'Ontario pour les logements sociaux en vertu de l'article 43 de la loi a été porté à 73.3 millions de dollars. Ces fonds supplémentaires devraient permettre à la province d'aider la Société de logement de Toronto à atteindre son objectif de production pour 1978 et profiter plus spécialement aux personnes âgées.

Des voix: Bravo!

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES VERSEMENTS EXCÉDENTAIRES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et se rapporte aux questions soulevées précédemment. Pour ce qui est des 142 millions de dollars indûment versés, le directeur de l'assurance-chômage aurait dit: «Ce n'est pas une telle augmentation qu'on puisse dire que le programme est complètement déréglé». Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de versements excédentaires. Ceux-ci ont déjà été décelés par le vérificateur général. Le ministre nous a dit que la brigade de lutte contre la fraude allait repartir en guerre et qu'il existait actuellement des mécanismes de surveillance. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il compte récupérer ces 142 millions de dollars, indûment soutirés de la poche des contribuables canadiens, une fois que tous les cas de fraude auront été découverts?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons déjà signalé, nous avons fort bien réussi dans nos efforts pour récupérer les montants versés en trop. En ce qui a trait au dépistage de ces paiements en trop, nous en sommes à environ 65 millions de dollars et, jusqu'à maintenant, nous avons réussi à récupérer entre cinq et six millions de dollars. Notre mécanisme de récupération fonctionne donc bien, mais cela ne résoud pas notre problème de dépistage. Les quatre ou cinq moyens que j'ai proposés pour l'exercice d'un meilleur contrôle sont considérés par le vérificateur général comme un pas dans la bonne direction. Tout au plus souhaite-t-il que les choses se déroulent plus rapidement et plus efficacement.

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL DE LA CAC

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre et prési-

dent du Conseil privé. Étant donné que nous n'arrivons tout simplement pas à résoudre le problème des paiements en trop et de toute la gestion de la Commission d'assurance-chômage, et que les comités parlementaires permanents n'ont pas encore été formés, pourrait-il nous donner l'assurance que le comité permanent des comptes publics sera formé incessamment et qu'il sera saisi immédiatement du rapport annuel de la Commission d'assurance-chômage?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à la première partie de la question, j'ai déjà demandé qu'on tienne le plus tôt possible les séances d'organisation des comités. Je crois que tout va bon train maintenant et que ceux-ci vont être constitués et pourront se réunir bientôt.

(1502)

Quant au renvoi du rapport annuel, j'en parlerai au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN VISITEUR DE MARQUE

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Puisque c'est la fin de la période des questions, je suis sûr que les députés voudront se joindre à moi pour signaler la présence à la tribune d'un visiteur de marque en la personne du ministre du Commerce de l'Inde, l'honorable Arif Baig.

Des voix: Bravo!

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LE MOT OMIS DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. l'Orateur: Hier, le député du Yukon (M. Nielsen) a invoqué le règlement et peut-être soulevé la question de privilège parce qu'on avait omis de consigner au hansard certaines remarques que le ministre des Transports (M. Lang) aurait faites selon lui. Le ministre des Transports a confirmé hier qu'il avait effectivement fait ces remarques dont le député du Yukon se souvenait. Ces omissions portent sur le mot «hypothétique»,—lorsque le ministre a parlé d'hypothétique et de théorique, c'est ce dernier mot qui a finalement paru au compte rendu—et plus loin, dans l'exposé du ministre, la phrase «la Commission prendra alors la décision».

Je puis confirmer que, dans les deux cas, le ministre avait bel et bien dit cela et que l'on a effectivement omis de faire paraître ces propos dans le hansard. Il s'agit toutefois d'un oubli ou d'un changement qui n'est dû ni au ministre ni à un mandataire de celui-ci, mais plutôt à une erreur des services d'édition du hansard. Dans le premier cas, on a laissé tomber le terme «hypothetical». Dans le deuxième, il s'agit tout simplement d'une erreur de transcription, un sténographe ayant oublié de retranscrire une phrase qui se trouvait au bas de ses notes. Il s'agit donc tout simplement d'une erreur humaine.